



## PATROUILLEUR BÉNÉVOLE

---

Département : Patrouille

Nom du supérieur immédiat : Chef de patrouille

Statut : Bénévole / non rémunéré

---

Sous la supervision du chef de patrouille, le patrouilleur bénévole doit assurer l'encadrement des pratiques sportives pour la Station touristique Val Saint-Côme, et de prodiguer les premiers soins lorsque la situation le requiert.

### Critères d'admissibilité

- Avoir une certification de patrouilleur à ski par un organisme accrédité par le *Ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport* (formation payée par l'entreprise et offerte en septembre 2018);
- Avoir un niveau de ski/planche à neige intermédiaire-avancé;

### Attitudes et qualités personnelles recherchées

- Travail d'équipe;
- Être axé sur la santé et la sécurité;
- Capacité à travailler sous pression;
- Leadership;
- Communication efficace;
- Bonne humeur;
- Respect;
- Engagement.

### Conditions de travail

- Patrouiller 17 jours minimum pour être éligible;
- Horaire variable;
- Être disponible le samedi et le dimanche.

### Avantages

- Formation payée par l'entreprise;
- Plusieurs rabais employés.

Pour postuler, envoyez votre CV au [cv@skivsc.com](mailto:cv@skivsc.com)

Fax : 450-883-0462

*L'utilisation du genre masculin a été adoptée afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.  
Groupe Val Saint-Côme souscrit au principe d'équité en matière d'emploi.*